Agression à Brest.
Le restaurateur est décédé

Jean-Michel Tonnard avait solidement installé, depuis 18 ans, la réputation de sa Pensée Sauvage, à Brest. (Photo Dominique Le Roux)

Jean-Michel Tonnard n'a pas survécu au coup de tête qu'il a reçu samedi soir, à la fermeture de son restaurant brestois La Pensée Sauvage, rue d'Aboville.

Le restaurateur âgé de 48 ans était en état de mort cérébrale dès son arrivée à l'hôpital, dans la nuit de samedi à dimanche. Maintenu sous respiration artificielle, il n'y avait aucun espoir de le ramener à la vie. C'était une étape incontournable du Brest « by night », un restaurant comme on n'en fait plus avec un patron, cuistot jusqu'au bout des ongles, qui vous préparait ses copieux foies gras, confits de canard et cassoulets avec son habituelle rasade de bonne humeur. On venait autant se régaler que s'amuser dans ce resto familial où une bonne partie de la clientèle se connaissait. Et si ce n'était pas le cas, « Jean-Mi » jetait des passerelles entre les tablées, à coups de bons mots et de blagues potaches. Alors, ça parlait fort, ça braillait, ça chantait jusqu'à la fermeture… avant de poursuivre la piste jusqu'au bout de la nuit.

Jean-Michel Tonnard s'était fait un nom du temps du Tire-Bouchon, un des restaurants phare des années 80 à Brest.

Et depuis 18 ans, sa Pensée Sauvage ne désemplissait pas. Le week-end, ceux qui n'avaient pas réservé rebroussaient chemin, toujours avec le bon mot de la serveuse ou du patron.

Mort sans raison

Samedi soir, alors qu'il venait de fermer son établissement, le restaurateur a croisé la route de deux individus. Ils auraient échangé quelques mots. L'un d'entre eux, portant une capuche, l'a laissé passer puis l'a rattrapé quelques mètres plus loin pour lui asséner dans sa course, un coup de tête d'une violence inouïe. Sans raison, le plus gratuitement du monde. Hier soir, les deux hommes n'avaient toujours pas été retrouvés.

Drame de Scaër. Alcool drogue, sexe et violence

La deuxième journée du procès du double meurtre de Scaër a été consacrée à la personnalité des accusés. Les déclarations des anciennes compagnes de Jean Rémia et d'Alexis Le Fur, ont mis en évidence des personnalités instables, pouvant se montrer d'une extrême violence. Alcool, sexe et violences semblaient rythmer leur quotidien.

Deux corps calcinés avaient été découverts dans cette ferme de Scaër, en novembre 2004. (Photo archives Jean-Luc Padellec)

Toute la journée, la vie des protagonistes de ce double meurtre, unis par des liens familiaux, a été passée au crible. Au risque, parfois, de s'emmêler un peu les pinceaux dans leurs relations troubles.

Lorsque Jean Rémia s'est séparé, au printemps 2004, de sa dernière compagne, Nadia, Marcel Ducrot a proposé à la victime de l'héberger dans la ferme qu'il partage avec sa compagne Delphine, âgée de 25 ans. Le couple a été décrit comme « sympathique, mais buvant beaucoup et se disputant souvent ».

Une personnalité trouble

L'examen de la personnalité de Jean Rémia n'a pas permis d'éclaircir les motifs du drame. Né en 1964, il a été élevé par sa mère et son beau-père. À quinze ans, un accident de moto provoque un enfoncement de la boîte crânienne et le plonge dans le coma durant plus d'un mois. Une fois adulte, il se lance dans l'intérim. Il a plusieurs aventures amoureuses. Il a six enfants de diverses liaisons. Au moment des faits, il ne travaillait pas.

L'expert, le Dr Cozic, juge que « son vocabulaire en apprend beaucoup sur son attitude envers les femmes ». Il décrit « une structure psychopathique, un homme faisant preuve d'agressivité et d'insensibilité très vivace. Je n'ai pas, dit le spécialiste, un bon pronostic ». Et il cite des propos tenus par Rémia : « Ce n'étaient pas de véritables cadavres, car ils n'étaient pas en décomposition ». Émoi dans la salle.

« Je voyais la mort avec lui »

La dernière compagne de Rémia dit de lui : « Il a fait beaucoup pour mes enfants et moi. On a vécu quatre ans ensemble, mais j'ai voulu que l'on se quitte car il me faisait peur. Je voyais la mort avec lui. Il aimait le feu. On s'est séparé, mais on continuait à se voir tous les jours. Je l'aime encore… Mais pas ce qu'il a fait ».

À ce moment-là, la présidente Marie-Carmen Angel, souhaitant l'interroger sur ses relations sexuelles avec l'accusé, lui demande de faire sortir ses deux filles, présentes dans la salle. La femme admet avoir cédé plusieurs fois à son compagnon par peur. Elle reconnaît avoir aussi participé à une soirée échangiste avec lui et les deux victimes. « On avait beaucoup bu ». D'autres témoins viennent confirmer que « des rumeurs de partouzes circulaient dans le bourg ».

Le parcours d'Alexis Le Fur est sensiblement le même que celui de Rémia. Lui aussi a eu plusieurs liaisons et a enchaîné les missions d'intérim. Virginie, l'une de ses compagnes et mère de son enfant, déclare à la barre : « Nous fumions du cannabis. Durant les sept ans que j'ai vécus avec lui, j'ai été injuriée et frappée tous les jours. J'ai eu la mâchoire déboîtée ». A contrario, une autre femme qui a hébergé le prévenu parle de lui comme « quelqu'un de gentil et sympa ».

« C'est une personnalité fragile qui ne montre pas de signe de dangerosité », estime de son côté le Dr Cozic. « Il ne souffre pas de maladie psychique. Mais il a pu omettre certains éléments agressifs qui pourraient nuancer le rapport ». Pour ce qui concerne Roland Picote, le spécialiste a écarté toutes pathologies psychiatriques.

Poursuite des débats aujourd'hui avec l'examen des faits.

Cathy Tymen

INFIRMIÈRES BULGARES. PATRICIA ADAM NOMMÉE DANS LA COMMISSION PARLEMENTAIRE. La députée socialiste de Brest-ville, Patricia Adam, a été nommée, hier, au sein de la commission d'enquête parlementaire sur les infirmières bulgares. Cette commission, qui sera présidée par un socialiste dont le nom est encore inconnu, aura la charge de vérifier quelles ont été les conditions de libération des infirmières, mais aussi de savoir quels marchés ont été mis en jeu. Patricia Adam a été nommée en vertu de son appartenance à la commission de la défense. Par ailleurs, la députée a également indiqué qu'elle se rendrait au ministère de la Défense, mardi prochain, avec une personnalité de l'UBO, pour défendre le service d'archives de la Marine à Brest. Elle dit à ce sujet « qu'il n'y a aucune décision de prise » et que le dossier reste ouvert.